



# Pour un système public de santé STOPPONS LA PRIVATISATION!

**ATTENDU** qu'au cours des dernières décennies, les coûts des régimes d'assurances collectives, assumés par les employeurs et/ou les employés, n'ont cessé de croître et risquent de représenter 16% de la masse salariale des entreprises québécoises d'ici 2014 (et ce, sans compter les effets de la Loi 34);

**ATTENDU** que la loi 34 permet aux Cliniques médicales spécialisées privées (CMS) d'offrir une cinquantaine de chirurgies;

**ATTENDU** qu'une place plus importante du secteur privé affaiblira le système public de santé, notamment en drainant du personnel spécialisé;

**ATTENDU** que le système public de santé constitue un avantage concurrentiel important pour les entreprises au Québec;

**ATTENDU** qu'un élargissement de l'offre de soins et de services de santé dans le secteur privé augmentera la pression sur les régimes d'assurances collectives et risque de compliquer grandement les négociations;

**ATTENDU** que le Syndicat des Métallos s'oppose à la privatisation accrue du système de santé et réclame l'adoption de mesures pour accroître l'efficacité et l'accessibilité du système public;

## LE SYNDICAT DES MÉTALLOS DEMANDE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC :

- de ne pas étendre la couverture de l'assurance privée pour des soins et services actuellement assurés par le régime public;
- de renoncer à l'application de la loi 34, prévue en mars 2010, et de ne pas aller de l'avant avec l'élargissement de la gamme des soins et services de santé dispensés dans le secteur privé;
- de s'engager à maintenir et améliorer le régime public de santé.

NOM (EN LETTRES MOULÉES)	ADRESSE	SIGNATURE	ADRESSE COURRIEL (EN LETTRES MOULÉES)

Une fois la pétition complétée, veuillez retourner **L'ORIGINAL** d'ici le 5 février à : DANIEL MALLETTE, Syndicat des Métallos, 565 boul. Crémazie Est, Bureau 5100, Montréal Qc H2M 2V8.